

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/08/2021

Dossier complet le :

03/08/2021

N° d'enregistrement :

2021-0485

1. Intitulé du projet

Extension temporaire du port de plaisance
Le Marin - Martinique

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société antillaise d'exploitation des ports de plaisance (SAEPP)

Nom, prénom et qualité de la personne

Monsieur Simon JEAN-JOSEPH, PDG de la SAEPP

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3	8	9	3	1	2	2	9	9	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9 9c)	Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales => c) Ports de plaisance d'une capacité d'accueil inférieure à 250 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension temporaire du port de plaisance du Marin :

Le projet consiste à aménager deux pontons supplémentaires de 108 et 36 ml respectivement, positionnés en bout de ponton 4. Ces panes à mettre en place sont prévus être flottants, en structure aluminium avec platelage composite et fixés sur chaînes avec corps-morts (40 corps morts de 4 t chacun). Ces pontons seront alimentés en réseaux : eau, électricité

Période prévisionnelle du projet : Fin novembre 2021 - Mi-mai 2022.

4.2 Objectifs du projet

1. Touristiques:

- Accueillir les plaisanciers dans les meilleures conditions
- Renforcer l'attractivité de la Martinique sur le nautisme et réussir à pérenniser l'accueil de transats de renom
- Faire découvrir la qualité de nos infrastructures et notre savoir-faire collectif
- Anticiper des nouvelles mesures d'interdiction de déplacement pour les étrangers

2. Environnementaux

- Soulager les fonds marins de la baie du Marin
- Proposer les services de récupération des eaux grises et noires
- Réduire davantage le risque d'accident et de pollution

3. Economiques

- Relancer un écosystème nautique éprouvé par 2 saisons tronquées
- Irriguer l'ensemble des acteurs du tourisme (avion, loueurs de voitures, hébergements, etc)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sur site prévus pour une durée de 1 semaines concernent la mise en place des pannes et de leurs équipements :

1. Les pannes de 12 ml de long et 3,5m de large sont acheminées par camion sur site

- Structure aluminium 6005A soudée
- Platelage composite 25 mm-Défense bois exotique

2. Vérification et assemblage des flotteurs sur les pannes

- Flotteurs rotomoulés catamarans
- Surcharge 350 kg/m² sur ponton & Fb 600 mm

3. Mise à l'eau des pannes

4. Pannes tractées par les bateaux de service

5. Branchement des nouvelles pannes sur les pannes et corps morts existant(e)s. Environ 40 corps mort supplémentaires seront coulés.

A la fin de la période autorisée, les pannes nouvelles remplaceront les pannes les plus anciennes de la marina et les pannes anciennes seront stockées à terre. Les corps-morts nouvelle génération remplaceront les plus anciens des zones de mouillage existantes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la période autorisée, les pannes seront gérées selon les standards actuels de qualité

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau au titre de l'article 10 de la loi du 3 janvier 1992 codifiée aux articles L.214-1 à L.214-10 du Code de l'Environnement.

La rubrique 4.1.2.0 (Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu) du Titre 4 (impacts sur le milieu marin) de l'annexe du décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006 modifiant le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et le décret n° 94-354 du 29 avril 1994 relatif aux zones de répartition des eaux indique le projet est soumis à déclaration en raison d'un montant (largement) inférieur à 1,9 M€ et supérieur à 160 K€

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
12 pannes de 12 mètres de longueur et 3,5 mètres de largeur soit une surface de l'opération de : 504 m ²	504 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port de plaisance du Marin situé sur
la commune du Marin

Coordonnées géographiques¹ Long. 14° 28' 05" 33N Lat. 60° 52' 00" 65O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune du Marin

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Les 2 dernières pannes qui ont été posées datent de 2015 et ont eu une autorisation loi sur l'eau.

Contrairement au projet proposé, il y avait le battage de pieux car il s'agissait d'une infrastructure pérenne.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Marin
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un parc naturel marin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plan de prévention des risques naturels approuvé le 22 novembre 2004. Projet de PPRN 2013 non approuvé, classement de la zone en aléa moyen</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation est actuellement considérée comme non dans la mesure où elle est strictement portuaire, aménagée d'équipements dédiés à l'amarrage des bateaux de plaisance et temporaire. On doit cependant considérer que la mise en place des corps-morts aura une incidence limitée sur la faune benthique potentiellement présente
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'espace maritime prévu accueillir cet équipement est inclus dans le périmètre portuaire actuel.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas directement concerné par le risque cyclonique, l'implantation temporaire des pontons se faisant hors saison cyclonique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les éventuelles émanations seront essentiellement liées à la circulation des outils et engins de chantier (essentiellement : livraison des matériaux). Elles seront très limitées en raison de la modicité du chantier et surtout du domaine de l'imperceptible vis-à-vis des émanations dues à la circulation automobile proximale</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

IMPACT DU MOUILLAGE SAUVAGE

Nous renvoyons à l'étude d'impact réalisée concernant l'impact environnemental supérieur du mouillage sauvage vs la création d'infrastructures permettant à la faune et la flore de coloniser de manière pérenne.

METHODOLOGIE DE POSE DES CORPS MORTS

La pose des corps-morts se fera selon la même méthodologie que pour les corps-morts de la ZMEL - cf. étude d'impact environnementale ZMEL baie du Marin et les mesures associées prises.

BIODIVERSITE ET EQUIPEMENTS DE LA MARINA

La zone d'implantation étant déjà fortement fréquentée par des navires de plaisance et faisant partie du périmètre portuaire concédé, nous n'avons pas identifié d'enjeu particulier en terme de biodiversité. L'incidence potentielle de la pose de corps-morts (remise en suspension de sédiments, destruction de biocénoses) est alors très faible. Par ailleurs, la marina du marin dispose d'un système de pompage des eaux grises et noires, gratuit pour l'ensemble des navires de moins de 80 pieds, permettant de limiter les rejets.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La modicité du projet eu égard au contexte portuaire déjà en place, son aménagement au sein d'équipements de même ordre actuellement en place, l'absence relative d'effets directs (et indirects) significatifs sur l'environnement ne rendent pas à notre sens la réalisation d'une étude d'impact décisive. D'autant que ce projet est temporaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Afin de contextualiser les raisons pour lesquelles nous souhaitons faire ce projet, nous avons préparé une présentation.

9. Engagement et signature

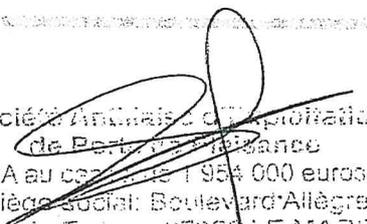
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Marin

le, 03/08/2021

Signature

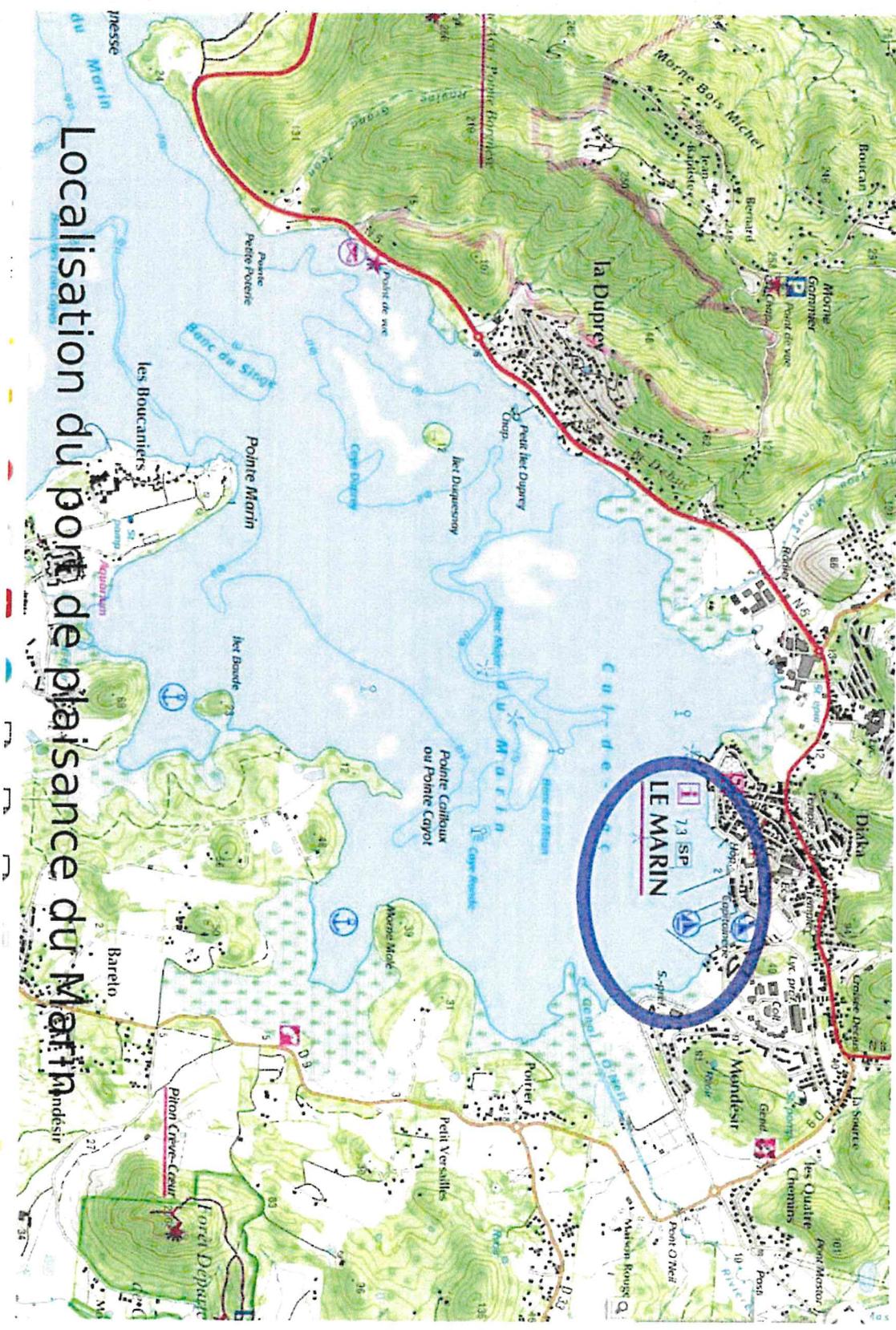

Société Antillaise d'Exploitation
de Ports et Ancrages
SA au capital de 1 954 000 euros
Siège social: Boulevard Allègre
Bassin Torue - 97290 LE MARIN
RC 91 B 103 - VHF Canal 9/16
SIRET 380 695 529
Tel 0596 74 83 83
Email: contact@marina-martinique.fr

Annexe 2 :

Plans de situation aux échelles approximatives
1/100000^{ème} et 1/50000^{ème}

Localisation du port de plaisance du Marin

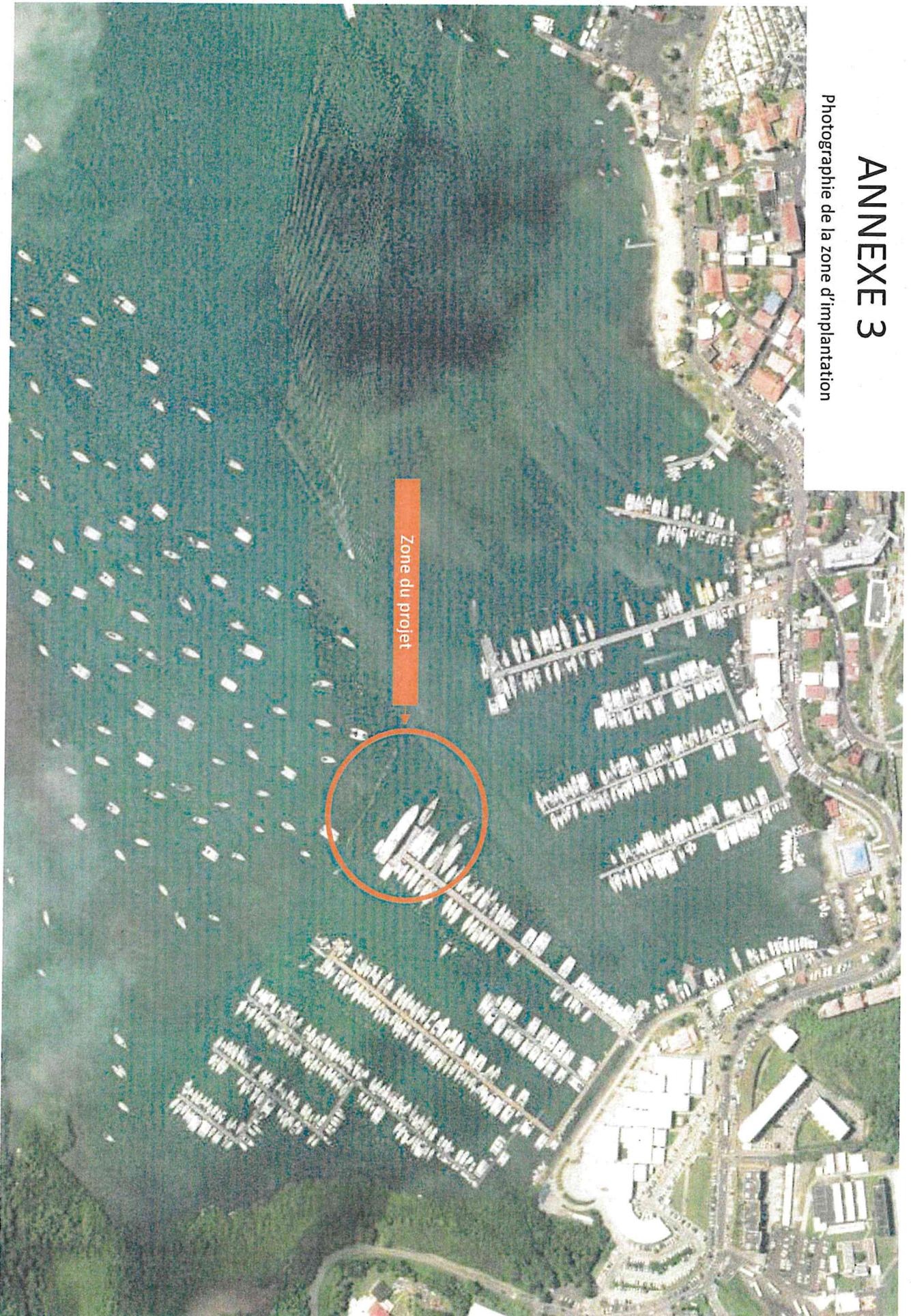




Localisation du port de plaisance du Marin

ANNEXE 3

Photographie de la zone d'implantation

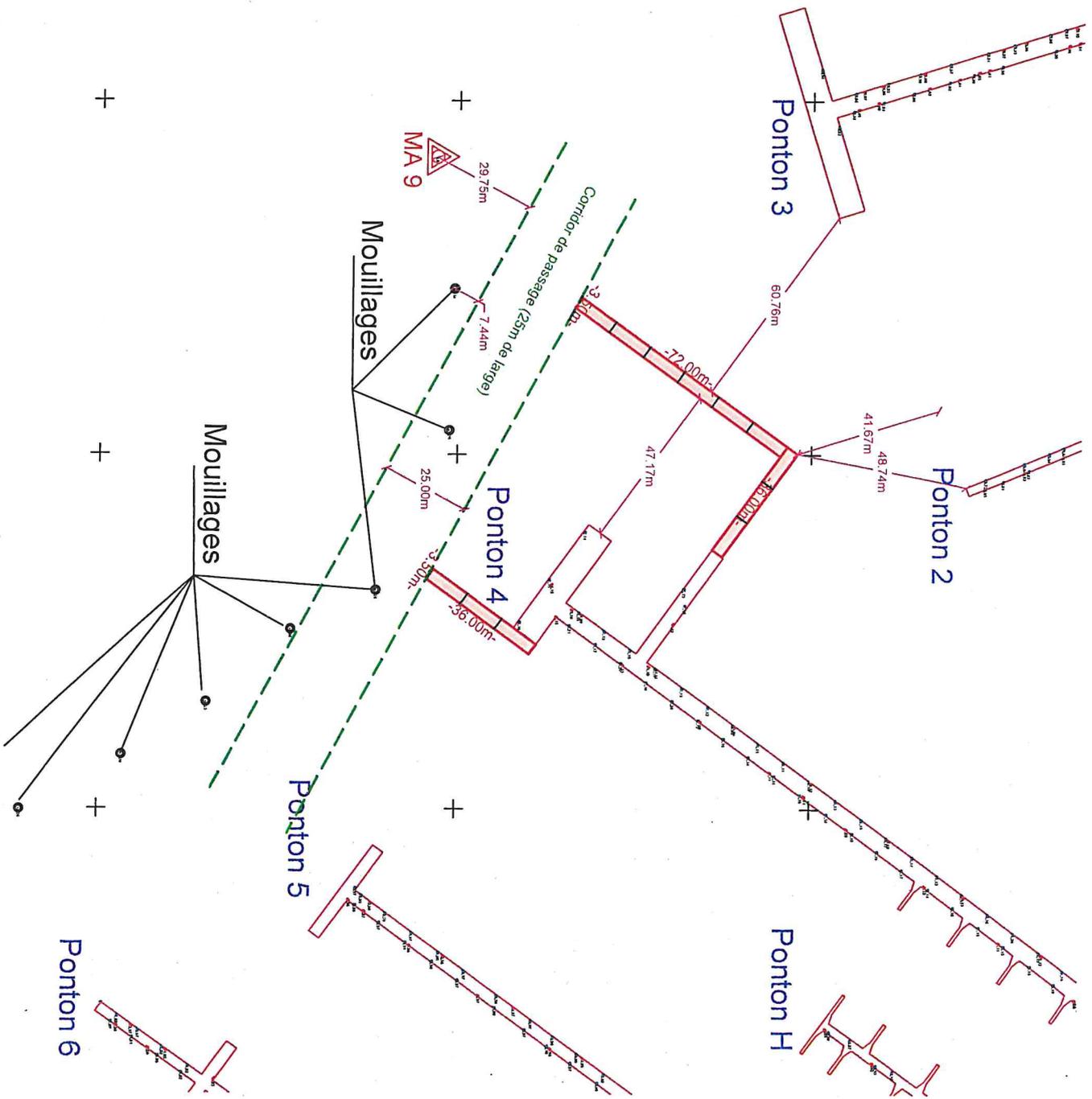




MA 10



MA 9



+

+

+

+

+

+

+

+

+



ÉVÈNEMENTS NAUTIQUES

PROJET D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DE LA MARINA DU MARIN

LA MARINA DU MARIN

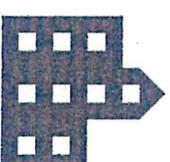
PRÉSENTATION



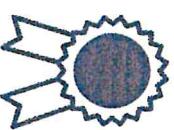
830 places à quai & 240 corps morts



Accueil de 55 000 plaisanciers / an
& accueil de régates



Plus de 10000 m² de locaux
commerciaux et 80 commerçants
et professionnels du nautisme



Labellisation **Pavillon Bleu**
& **Qualité Plaisance** - 5 anneaux

HISTORIQUE

ACCUEIL DES RÉGATES 2015-2020

FÉV 2015
Transquadra

MAI 2015
Ariane's Cup

DÉC 2015
Atlantic Odyssey

JANV 2016
Atlantic Odyssey II

NOV 2017
Mini Transat

FÉV 2018
Transat Espagnole
Transquadra

NOV 2018
Owner's RDV
Fontaine Pajot

NOV 2019
Mini Transat

JANV 2020
Transat Espagnole

PROGRAMMATION

2021/2022

NOV 2021

Transat Jacques Vabre

DÉC 2021 - JANV 2022

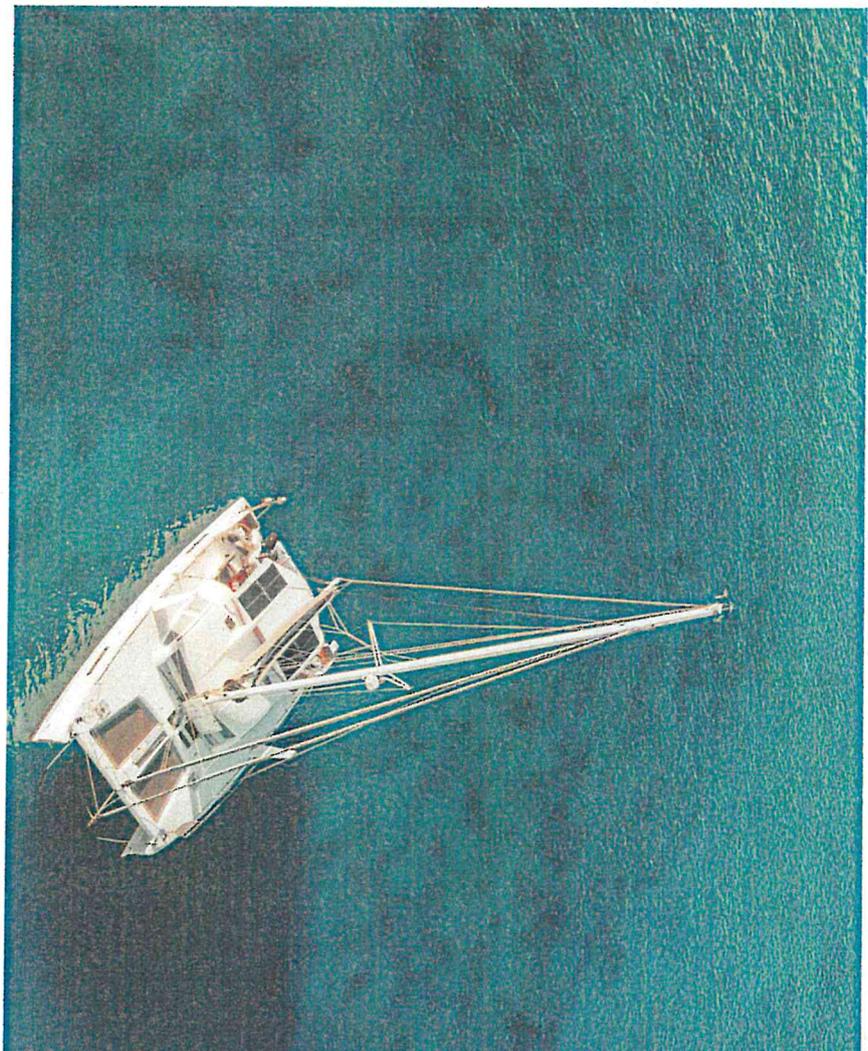
Grand Large Yachting
World Odyssey 500

JANV-FÉV 2022

Transat Espagnole
Ocean Raid

FÉV-MARS 2022

Transquadra



GLY WORLD ODYSSEY 500

Rallye autour du monde commémoratif du 500ème anniversaire du 1er voyage autour du monde - Evènement à vocation scientifique et éducatif



30 bateaux



100 participants



18 - 22 janvier 2022

Arrivée des bateaux à partir de mi-décembre



Evaluations des retombées économiques

Estimation à 200 000€ :

- Location de voitures
- Réparations des navires
- Restauration et achats dans les supermarchés
- Visites et excursions touristiques
- Transport aérien

OCEAN RAID

Traversee de l'Atlantique depuis l'archipel des îles Canaries en direction du Marin en Martinique, en passant par le Cap Vert. Pas de compétition, c'est un événement organisé dans un esprit convivial, une rencontre entre des passionnés de la navigation hauturière qui partagent leurs connaissances et leurs expériences.



10 à 15 bateaux



30 à 40 participants



A partir du 8 janvier 2022



Evaluations des retombées économiques

Estimation à 300 000€

- Location de voitures
- Réparations des navires
- Restauration et achats dans les supermarchés
- Visites et excursions touristiques
- Transport aérien



TRANSQUADRA 2021-2022

Course transatlantique en solitaire et en double, réservée aux amateurs de plus de 40 ans.



96 bateaux



160 participants

(Entre 800 et 1000 accompagnateurs (famille et proches des skippers))



Etape 1 | 13/08 - 28/08 2021

Marseille/Lorient > Madère

Etape 2 | 29/01 - 19/02 2022

Madère > Martinique



Retombées économiques

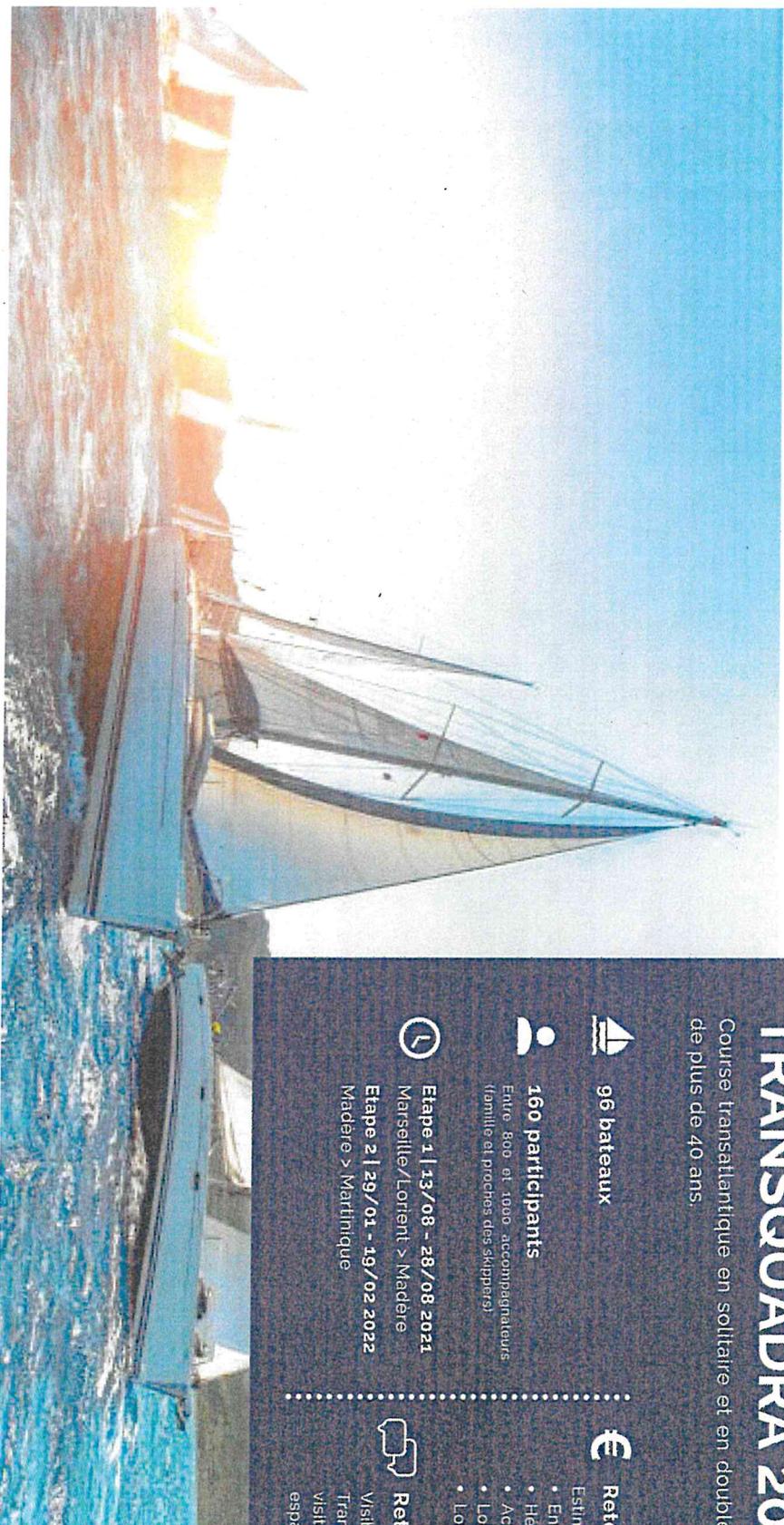
Estimation à 4 678 600€ :

- Entretien/réparation des navires
- Hébergement et restauration
- Achats dans les supermarchés
- Location de voitures et transport aérien
- Loisirs et achats de souvenirs



Retombées presse

Visible sur le site Internet de la Transquadra qui enregistre 325 000 visiteurs et sur les médias français, espagnols, madois, belges etc.



PROJET D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE (1/3)

Depuis de nombreuses années, les organisateurs d'événements nautiques (régates, courses transatlantiques, rassemblements nautiques) choisissent la Martinique et plus précisément le Marin comme terre d'accueil.

En prévision des prochains événements qui auront lieu entre novembre 2021 et mars 2022, nous envisageons l'aménagement temporaire des infrastructures de la Marina du Marin afin de recevoir dans des conditions optimales les participants et les équipes organisatrices.

Ce projet est motivé par les principales raisons suivantes :

ASPECT TECHNIQUE

Dans le contexte de pandémie actuel, nous observons une évolution du comportement des plaisanciers : augmentation des demandes en longue durée et prolongations des contrats existants, expliquée en grande partie par les restrictions de voyage, notamment pour les plaisanciers de nationalité étrangère.

En effet, dans l'impossibilité de voyager en Martinique, ces derniers qui avaient pour habitude de positionner leur navire à la marina pour la saison cyclonique puis, de naviguer durant la haute saison (novembre à avril), sont contraints de prolonger leurs contrats. Ces navires restent donc immobilisés pendant plusieurs mois à quai ou à flot sur bouée.

L'augmentation des réservations de longue durée/prolongation des contrats par des bateaux inhabités, diminue notre flexibilité au niveau de la répartition des places disponibles pour l'accueil de la clientèle de passage et des régates/transats, qui sont des segments décisifs durant la haute saison, entraînant alors la fragilisation de notre écosystème.

PROJET D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE (2/3)

ASPECT ÉCONOMIQUE

L'accueil des régates et courses transatlantiques engendre des retombées économiques importantes, bénéfiques pour de nombreux secteurs d'activité en Martinique.

En effet, chaque regate représente des réservations de billets d'avion, des séjours dans les hôtels/gîtes/locations saisonnières, des locations de véhicules, des excursions touristiques, des achats dans les magasins/supermarchés/marchés locaux, des consommations dans les restaurants, des réparations techniques etc. proportionnellement à l'envergure de chaque événement et au nombre de participants.

Dans le cadre de la situation économique post-covid, l'accueil de ces événements nautiques permettrait de dynamiser l'écosystème et de redonner confiance aux entrepreneurs.

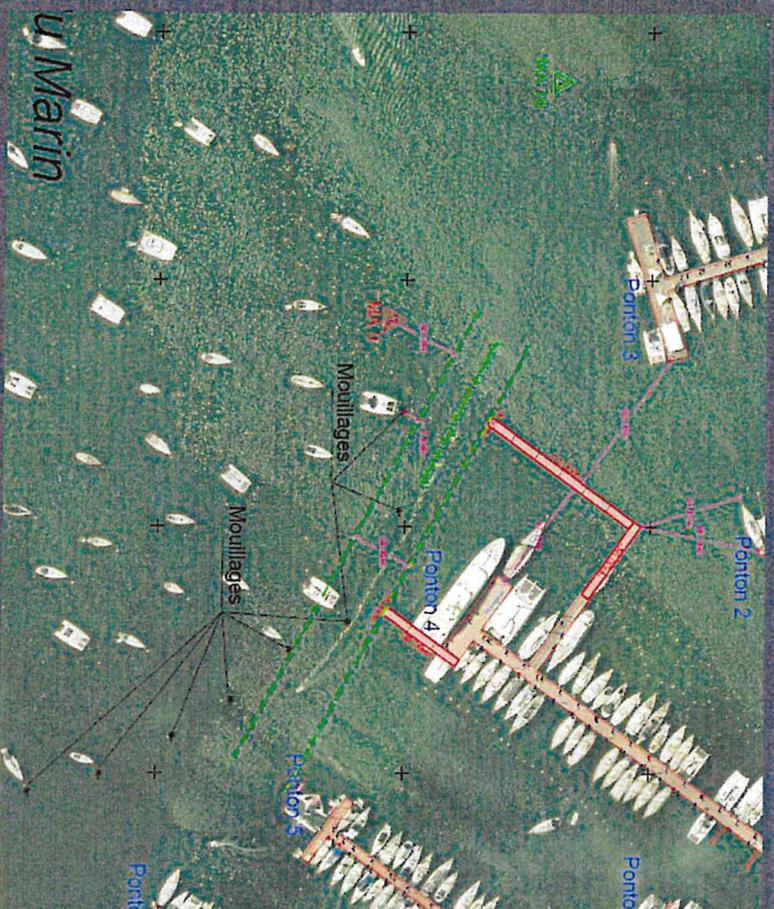
Par ailleurs, au-delà de l'aspect économique, l'accueil de régates et courses transatlantiques engendre également des retombées presse intéressantes, permettant de renforcer le positionnement de la Martinique et plus particulièrement du Marin, en tant que destination nautique.

ASPECT ENVIRONNEMENTAL

La création d'un ponton dédié à l'accueil des événements nautiques permettrait d'éviter de densifier le mouillage sauvage, d'assurer la sécurité des bateaux et diminuer l'impact sur les fonds marins.

La SAEPP suivra la réglementation de ses conseils (loi sur l'eau, étude d'impact etc.)

PROJET D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE (3/3)



PROJET

Installation temporaire de pannes supplémentaires destinées à l'accueil de bateaux dans le cadre d'arrivées de régates et rassemblements nautiques.

Période prévisionnelle du projet : Fin novembre - mi-mai 2022

LOCALISATION

Extrémité du ponton n°4 de la Marina du Marin.

CAPACITÉ D'ACCUEIL SUPPLÉMENTAIRE

Environ 70 bateaux - réservé à l'accueil des événements nautiques.